



Gagné au Prud'homme attente reglement

Par **Marconne62140**, le **31/01/2021** à **20:07**

Bonjour,

Après 5 ans de procédure aux prud'hommes et la décision du juge départiteur, j'ai enfin gagné mes prud'hommes.

Mes anciens employeurs viennent de faire appel pour une partie du jugement. Ils acceptent donc que je n'ai pas commis de faute grave par contre ils contestent une indemnité concernant les indemnités repas non perçues. Je voulais savoir si l'appel bloque le règlement de mes indemnités non contestées ?

J'ai bien reçu une fiche de paie avec le paiement du non perçu lors de mon licenciement mais toujours pas d'argent depuis 2 mois.

Merci d'avance pour vos reponses.